

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

Pol 8702 – Automne 2017
Théories des politiques publiques
Mardi 14h – 17h

Professeures	Carole Clavier	Maya Jegen
Bureau	A-3565	A-1585
Téléphone	514-987-3000 #5249	514-987-3000 #4045
Courriel	clavier.carole@uqam.ca	jegen.maya@uqam.ca
Heures de disponibilité : sur rendez-vous		

Objectifs

Comment les valeurs et les idéologies influencent-elles la politique économique? Le fédéralisme est-il forcément un frein aux politiques climatiques? Le système de santé est-il réformable? Les décisions politiques doivent-elles être basées sur des données scientifiques? Pourquoi certains problèmes politiques ne se trouvent-ils pas sur l'agenda politique? L'obligation de rechercher un emploi va-t-elle aider les bénéficiaires de l'aide sociale à sortir de la pauvreté? La taxe sur l'essence est-elle plus efficace que la subvention de la voiture électrique pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre? Pourquoi les groupes d'intérêts ont-ils réussi à faire légaliser le cannabis au Colorado mais pas au Texas? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles les approches en politiques publiques cherchent à répondre. Ainsi, ce séminaire vise à familiariser les étudiantes, les étudiants avec les principales approches théoriques et concepts des politiques publiques. Ainsi, seront examinées les approches néo-institutionnalistes, les approches cognitives, les approches des processus politiques et les acteurs de la gouvernance. L'objectif est de développer une compréhension des forces et faiblesses de ces différentes approches, d'acquérir la capacité de les appliquer à des enjeux concrets. Ce séminaire cherche à fournir aux étudiantes, aux étudiants les outils pour construire leur cadre théorique de mémoire ou de thèse.

Pédagogie

La discussion critique des textes proposés est au cœur de ce séminaire : pour qu'un apprentissage mutuel soit possible, il est essentiel que chaque étudiante et étudiant ait attentivement lu les textes *avant* chaque séminaire et préparé la discussion en formulant des commentaires et des questions. Mis à part des commentaires d'introduction et de clarification, les professeures facilitent les échanges.

Évaluation

Les éléments suivants font partie de l'évaluation :

- *fiche hebdomadaire de commentaires*: la fiche doit inclure 5 brefs commentaires critiques et/ou 5 questions portant sur les lectures de la semaine (10% de la note finale) ;
- *animation d'un séminaire* : à tour de rôle, un à deux étudiantes, étudiants ont la responsabilité d'animer le séminaire et de s'assurer que le groupe examine de manière critique les textes à l'étude, les concepts utilisés et les arguments avancés ainsi que leur contribution à la compréhension des politiques publiques; les personnes en charge du séminaire commencent par faire sortir les éléments clés des approches théoriques (10% de la note finale) ;
- *participation active, informée, structurée et pertinente au séminaire* (10% de la note finale) ;
- *formulation d'un protocole de recherche* de 5000 mots, plus bibliographie: à partir d'une politique publique de votre choix, vous devez formuler une question de recherche et l'insérer dans une problématique, puis identifier le cadre théorique et indiquer l'opérationnalisation de votre recherche. Le choix de la politique publique est validé par les professeurs le 19 septembre. Une première version est à remettre pour commentaires **une semaine** avant le mini-colloque*** en version électronique aux collègues désignés et aux professeurs. La version finale est à remettre aux professeurs en version électronique le **12 décembre 2017**** (30% de la note finale) ;
- *présentation* du protocole de recherche (20% de la note finale) et commentaire (10% de la note finale) portant sur le projet de recherche présenté par une ou un collègue lors des séminaires **des 28 novembre et 5 décembre 2017***.
- après le séminaire, chaque étudiante, chaque étudiant rédige un court *document de réflexion* (1000 mots). Ce document aborde l'expérience d'apprentissage: comment les discussions du séminaire ont-elles changé l'analyse préliminaire de l'étudiante, de l'étudiant? Le document est à remettre le **12 décembre**** en version électronique (10% de la note finale).

* avec l'accord des étudiantes et étudiants les deux parties seront intégrées dans une journée de colloque

** les retards seront pénalisés de 10% par jour

Plan du séminaire

05.09.17	Présentation du séminaire
12.09.17	<p>Comment le champ des politiques publiques s'inscrit-il en science politique ?</p> <p>Bezes, Philippe, et Frédéric Pierru. 2012. « État, administration et politiques publiques: les dé-liaisons dangereuses ». <i>Gouvernement et action publique</i> 2(2): 41-87.</p> <p>DeLeon, Peter. 2006. « The historical roots of the field ». In <i>The Oxford Handbook of Public Policy</i>, ed. M. Moran, M. Rein et R. E. Goodin. Oxford: Oxford University Press. 39-57.</p> <p>Musselin, Christine. 2005. « Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques: deux approches pour un même objet? » <i>Revue française de science politique</i> 55(1): 51-71.</p>
19.09.17	<p>Quelques classiques</p> <p>Bachrach, Peter, et Morton S. Baratz. 1962. « Two Faces of Power ». <i>The American Political Science Review</i> 56(4): 947-52.</p> <p>Cohen, Michael D., James G. March, et Johan P. Olsen. 1972. « A Garbage Can Model of Organizational Choice ». <i>Administrative Science Quarterly</i> 17(1): 1-25.</p> <p>Downs, Anthony. 1972. « Up and Down with Ecology - the Issue-Attention Cycle ». <i>Public Interest</i> 28: 38-50.</p> <p>Lindblom, Charles E. 1959. « The Science of "Muddling Through" ». <i>Public Administration Review</i> 19(2): 79-88.</p> <p>Tour de table</p> <p>Présentations des politiques publiques choisies pour le protocole de recherche, éventuellement identification des questions de recherche</p>
26.09.17	<p>Néoinstitutionnalisme I</p> <p>Hall, Peter A., et Rosemary C. R. Taylor. 1997. « La science politique et les trois néo-institutionnalismes ». <i>Revue française de science politique</i> 47(3): 469-96.</p> <p>Hacker, Jacob S., Paul Pierson, et Kathleen Thelen. 2015. « Drift and conversion: hidden faces of institutional change ». In <i>Advances in Comparative-Historical Analysis</i>, éd. James Mahoney et Kathleen Thelen. Cambridge: Cambridge University Press. 180-208.</p> <p>Pierson, Paul. 2000. « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics ». <i>American Political Science Review</i> 94(2): 251-67.</p> <p>Étude de cas:</p> <p>Gazibo, Mamoudou. 2006. « The Forging of Institutional Autonomy: A Comparative Study of Electoral Management Commissions in Africa ». <i>Canadian Journal of Political Science</i> 39 (3): 611-33.</p>
03.10.17	<p>Néoinstitutionnalisme II</p> <p>North, Douglass C. 1991. « Institutions ». <i>The Journal of Economic Perspectives</i> 5(1): 97-112.</p> <p>Di Maggio, Paul J. et Walter W. Powell. 1997. « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse des organisations ». <i>Politix</i> 10(40): 113-54.</p> <p>Tsebelis, George. 1995. « Decision Making in Political Systems: Veto Players in Presidentialism, Parliamentarism, Multiculturalism and Multipartyism ». <i>British Journal of Political Science</i> 25(3): 289-325.</p>

	<p>Étude de cas :</p> <p>Dobbin, Frank. 2004. « How Institutions Create Ideas: Notions of Public and Private Efficiency from Early French and American Railroading ». <i>L'Année de la Régulation</i> 8: 41-76.</p>
10.10.17	<p>Advocacy Coalition Framework (ACF)</p> <p>Sabatier, Paul A. 1998. « The advocacy coalition framework: revisions and relevance for Europe ». <i>Journal of European Public Policy</i> 5 (1): 98-130.</p> <p>Études de cas:</p> <p>Elgin, Dallas J., et Christopher M. Weible. 2013. « A Stakeholder Analysis of Colorado Climate and Energy Issues Using Policy Analytical Capacity and the Advocacy Coalition Framework ». <i>Review of Policy Research</i> 30 (1): 114-33.</p> <p>Kübler, Daniel. 2001. « Understanding Policy Change with the Advocacy Coalition Framework: An Application to Swiss Drug Policy ». <i>Journal of European Public Policy</i> 8: 623-41.</p> <p>Nohrstedt, Daniel. 2005. « External shocks and policy change: Three Mile Island and Swedish nuclear energy policy ». <i>Journal of European Public Policy</i> 12(6): 1041-59.</p>
17.10.17	<p>La mise à l'agenda</p> <p>Ackrill, Robert, Adrian Kay, et Nikolaos Zahariadis. 2013. « Ambiguity, multiple streams, and EU policy ». <i>Journal of European Public Policy</i> 20 (6): 871-87.</p> <p>Greer, Scott. 2015. « John W. Kingdon, Agendas, Alternatives, and Public Policies ». In <i>The Oxford Handbook of Classics in Public Policy and Administration</i>, éd. Martin Lodge, Edward C. Page, et Steven J. Balla. Oxford: Oxford University Press. (texte disponible sur Moodle)</p> <p>Études de cas:</p> <p>Dudley, Geoff. 2013. « Why do ideas succeed and fail over time? The role of narratives in policy windows and the case of the London congestion charge ». <i>Journal of European Public Policy</i> 20 (8): 1139-56.</p> <p>Ogden, Jessica, Gill Walt, et Louisiana Lush. 2003. « The politics of 'branding' in policy transfer: the case of DOTS for tuberculosis control ». <i>Social Science & Medicine</i> 57(1): 179-88.</p>
24.10.17	<i>Semaine de lecture</i>
31.10.17	<p>Punctuated Equilibrium Theory (PET)</p> <p>Baumgartner, Frank R., et Bryan D. Jones. 1991. « Agenda dynamics and policy subsystems ». <i>The Journal of Politics</i> 53(4): 1044-74.</p> <p>Jones, Bryan D., et Frank R. Baumgartner. 2012. « From there to here: Punctuated equilibrium to the general punctuation thesis to a theory of government information processing ». <i>Policy Studies Journal</i> 40(1): 1-20.</p> <p>Études de cas:</p> <p>Albæk, Erik, Christoffer Green-Pedersen, and Lars Beer Nielsen. 2007. « Making tobacco consumption a political issue in the United States and Denmark: The dynamics of issue expansion in comparative perspective ». <i>Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice</i> 9 (1): 1-20.</p> <p>Pralle, Sarah B. 2003. « Venue shopping, political strategy, and policy change: The internationalization of Canadian forest advocacy ». <i>Journal of Public Policy</i> 23(3): 233-60.</p>
07.11.17	<p>Instruments d'action publique</p> <p>Howlett, Michael. 2001. « Policy instruments, policy styles, and policy implementation: National approaches to theories of instrument choice ». <i>Policy Studies Journal</i> 19(2): 1-21.</p>

	<p>Jordan, Andrew, Rüdiger K. W. Wurzel, et Anthony R. Zito. 2013. « Still the century of 'new' environmental policy instruments? Exploring patterns of innovation and continuity ». <i>Environmental Politics</i> 22(1): 155-73.</p> <p>Lascoumes, Pierre, et Patrick Le Galès. 2004. « L'action publique saisie par ses instruments ». In <i>Gouverner par les instruments</i>, ed. P. Lascoumes and P. Le Galès. Presses de Science Po. 11-44.</p> <p>Étude de cas :</p> <p>Meckling, Jonas, et Steffen Jenner. 2016. « Varieties of market-based policy: Instrument choice in climate policy ». <i>Environmental Politics</i> 25(5): 853-74.</p> <p>Spence, John C., Nicholas L. Holt, Christopher J. Sprysak, Nancy Spencer-Cavaliere, et Timothy Caulfield. 2012. « Non-refundable tax credits are an inequitable policy instrument for promoting physical activity among Canadian children ». <i>Canadian journal of public health / Revue canadienne de santé publique</i> 103(3): 175.</p>
14.11.17	<p>Diffusion, transfert, convergence</p> <p>Dolowitz, David, et David Marsh. 1996. « Who learns what from whom? A review of the policy transfer literature ». <i>Political Studies</i> 44(2): 343-57.</p> <p>Peck, Jamie, et Nik Theodore. 2010. « Mobilizing policy: Models, methods, and mutations ». <i>Geoforum</i> 41(2): 169-74.</p> <p>Études de cas :</p> <p>Chelle, Elisa. 2013. « Un laboratoire urbain. New York sur le policy market de la lutte contre la pauvreté. » <i>Revue Française de Science Politique</i> 63(5): 893-915.</p> <p>Nay, Olivier. 2012. « How do policy ideas spread among international administrations? Policy entrepreneurs and bureaucratic influence in the UN response to AIDS ». <i>Journal of Public Policy</i> 32(1): 53-76.</p>
21.11.17	<p>Approches féministes</p> <p>Jenson, Jane, et Éléonore Lépinard. 2009. « Penser le genre en science politique. Vers une typologie des usages du concept ». <i>Revue Française de Science Politique</i> 59(2): 183-201.</p> <p>Mazur, Amy G. 2017. « Toward the Systematic Study of Feminist Policy in Practice: An Essential First Step. » <i>Journal of Women, Politics & Policy</i> 38: 64-83.</p> <p>Études de cas :</p> <p>Annesley, Claire, Isabelle Engeli, et Francesca Gains. 2015. « The profile of gender equality issue attention in Western Europe ». <i>European Journal of Political Research</i> 54(3): 525-42.</p> <p>Jacquot, Sophie. 2013. « Le gender mainstreaming et l'Union européenne : Quels effets ? ». <i>Lien social et politiques</i> 69: 17-34.</p>
28.11.17	Mini-colloque (partie 1)*
05.12.17	Mini-colloque (partie 2)*
12.12.17	<p>Conclusion</p> <p>Retour sur les apprentissages réalisés pendant la session</p>

Lectures obligatoires

Tous les textes indiqués dans le syllabus sont accessibles via Virtuose ou sur Moodle.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.